

## Le nucléaire et le gaz ne sont pas des énergies renouvelables

Depuis plus de 20 ans, Eurosolar Lëtzebuerg asbl est le défenseur de la transition énergétique, des énergies renouvelables, c'est-à-dire du remplacement des énergies polluantes et nuisibles au climat par le photovoltaïque, l'éolien et la biomasse.

Nous ne pensons pas que l'énergie nucléaire et le gaz aient leur place dans une taxinomie des énergies renouvelables, quelle qu'elle soit.

Il est vrai que la demande en électricité va augmenter en raison de l'électrification croissante de la mobilité (voitures électriques, bus électriques,...) et des pompes à chaleur, ainsi qu'en raison des changements dans la production industrielle.

Il est également vrai que le greenwashing, c'est-à-dire la volonté des entreprises et des fonds d'investissement de se présenter comme plus respectueux du climat et de l'environnement qu'ils ne le sont en réalité, doit être stoppé. Les produits financiers verts doivent être verts de manière fiable. C'est pourquoi la loi sur la taxonomie, un système de classification, vise à déterminer quelles activités économiques sont respectueuses du climat et de l'environnement.

Il est possible que l'on ait encore besoin de centrales nucléaires et/ou à gaz pendant un certain temps (les profiteurs des énergies fossiles et de l'énergie nucléaire ont réussi à empêcher ou du moins à freiner le développement des énergies renouvelables et ils continuent à le faire). Le vote au Parlement européen le montre ; il est significatif que ce soit le même pays qui ait pris fait et cause pour l'énergie nucléaire dans la loi sur la taxonomie qui ait empêché la construction de l'important gazoduc d'hydrogène depuis l'Espagne, vers notre région), mais ce n'est pas une raison pour leur coller une étiquette verte.

Elles ne sont ni écologiques ni durables. Même sous certaines conditions. Même si elle répond aux normes les plus modernes, une centrale nucléaire produit de l'électricité pour trois générations et des coûts ultérieurs pour 3.000 générations à cause des ruines des centrales nucléaires et des déchets nucléaires. A cela s'ajoutent les difficultés connues pour maintenir l'exploitation courante et l'entretien des réacteurs nucléaires. Les centrales à gaz continuent de produire du CO<sub>2</sub>, même si c'est moins que les centrales à charbon, qu'elles doivent remplacer pour être considérées comme vertes.

Grâce à la loi sur la taxonomie, la masse monétaire est désormais répartie différemment. La catégorisation prévue et les règles de transparence pour les produits financiers doivent informer honnêtement sur le véritable contenu "vert" des produits financiers. Néanmoins, la loi sur la taxation permettra de cofinancer les entreprises nucléaires et gazières par le biais de programmes d'aide ou d'un taux d'intérêt plus bas sur les emprunts.

Eurosolar Lëtzebuerg asbl espère que personne ne sera dupe de cette poudre aux yeux et soutient les mesures juridiques prévues par le gouvernement luxembourgeois.

Nous continuons à nous engager pour le développement massif des énergies renouvelables présentes dans nos régions, c'est-à-dire le soleil, le vent et la biomasse, ainsi que pour la mise en place rapide d'un réseau européen d'hydrogène vert.

En outre, les économies d'énergie et le changement de mentalité méritent une place dans la taxinomie.

Plus sur <https://www.eurosolar.lu/2022/06/22/100-denergies-renouvelables-dici-2030-100-erneuerbare-energien-bis-2030/>

Cédric SCHILTZ  
Coordinateur

Paul ZENS  
Président